



**Accès  
PME**  
BY IRT JULES VERNE

# CAHIER DES CHARGES

---



Juin 2017



# Sommaire

---

1/ Contexte.....	3
2/ Présentation d'Accès PME .....	4
a. Projets concernés.....	4
b. Entreprises concernées.....	4
c. Orientations thématiques.....	4
d. Proposer un projet ?.....	5
3/ Critères de sélection.....	6
4/ Contacts.....	6

# 1/ Contexte

Né en 2012 dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir, l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne est un centre de recherche industriel mutualisé dédié aux technologies avancées de production.

Centré sur les besoins de filières industrielles stratégiques — aéronautique, automobile, énergie et navale — son équipe opère la recherche en mode collaboratif en s'alliant aux meilleures ressources industrielles et académiques dans le domaine du manufacturing. Conjointement, ils travaillent à l'élaboration de technologies innovantes qui seront déployées dans les usines à court et moyen termes sur trois axes majeurs :

## Conception intégrée produit/procédé :

faire émerger des outils, des méthodes ou des moyens qui fiabiliseront les produits associés avec des niveaux de robustesse et de sécurité satisfaisants.

## Procédés innovants :

développer les technologies de mise en œuvre et assemblage des matériaux composites, métalliques et multi-matériaux ainsi que les éléments connexes tels que l'optimisation des outillages, le monitoring procédé, le contrôle non destructif, le recyclage et la valorisation.

## Systèmes flexibles et intelligents :

développer des outils de nouvelle génération dans les métiers de la production et du contrôle en maintenant l'homme au centre de ces développements.

**Pour proposer des solutions globales allant jusqu'à des démonstrateurs à l'échelle 1, l'IRT Jules Verne s'appuie sur un ensemble d'équipements exclusifs.**

Fortement soutenu par les grandes entreprises et ETI depuis son démarrage, l'IRT Jules Verne constitue aussi un levier important pour le développement des PME du secteur des technologies de production. L'IRT Jules Verne compte aujourd'hui une vingtaine de PME parmi ses membres industriels et soutient leur développement via des programmes dédiés, en favorisant la collaboration grandes entreprises / PME dans les projets et par les liens étroits qu'il entretient avec le Pôle EMC2 et le GIE Albatros\*.

L'objectif est d'en accueillir 50 d'ici 2020 pour les aider à affronter avec succès les profondes mutations qui se présentent et imaginer les process industriels qui feront d'elles les championnes des nouvelles technologies qui vont irriguer l'industrie.

C'est dans cet objectif que l'IRT Jules Verne déploie aujourd'hui le dispositif Accès PME dont il a confié la mise en œuvre opérationnelle au Pôle EMC2.

*\* Créée sous l'impulsion du Pôle EMC2, le GIE Albatros est un levier d'intégration majeur des PME au sein de l'IRT Jules Verne et leur permet de s'associer à des projets de recherche ambitieux.*

# 2/ Présentation d'Accès PME

## a/ Projets concernés

Avec Accès PME, l'IRT Jules Verne souhaite faciliter l'accès des PME qui ne sont pas encore membres ou partenaires à ses compétences et équipements. Grâce à cet appel à projet spécifique, il s'adresse principalement aux PME ayant déjà une structure de R&D interne, qui ont besoin de s'appuyer sur l'Institut de Recherche Jules Verne pour réaliser leur projet et en particulier ceux concernant le développement de technologies de production innovantes

Dans un objectif de d'efficacité, différents types de projets sont éligibles, des études de faisabilité aux projets de recherche et technologie nécessitant des investissements conséquents dans des équipements innovants.

Le budget du projet doit être compris entre 50K € et 2000K € et les travaux doivent concerner des technologies relevant des TRL 4 à 6. *(Cf définition et échelle des TRL en annexe du document).*

## b/ Entreprises concernées

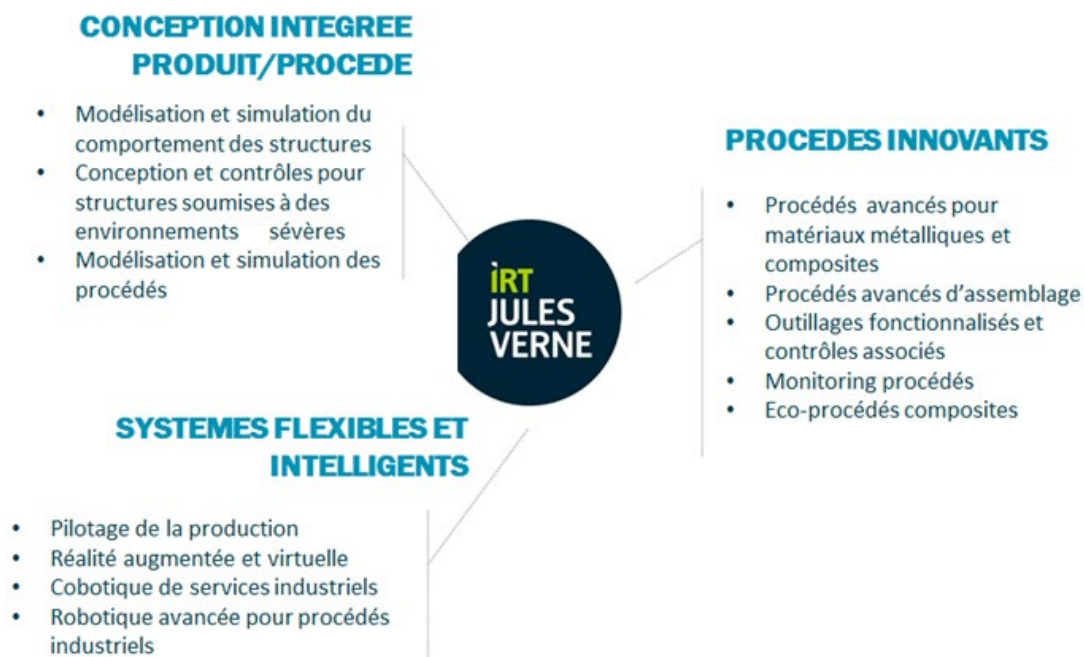
Le projet doit être collaboratif, c'est-à-dire impliquer plusieurs structures. Le porteur doit être une PME (< 250 salariés et <50M€ de CA) , avec au moins un partenaire industriel (autre PME, ETI ou grande groupe), et l'IRT Jules Verne. Idéalement, un acteur académique sera également associé au projet. Il n'y a pas de limite au nombre de partenaires.

## c/ Orientations thématiques

Les orientations thématiques d'Accès PME s'établissent autour des technologies avancées de production pour répondre aux enjeux de l'usine du futur, et qui trouveront leurs applications dans les marchés de l'aéronautique, du naval (civil et militaire), de l'off-shore, du transport terrestre (automobile, ferroviaire,...) et de l'énergie (notamment des énergies marines renouvelables).



Les axes correspondent aux briques technologiques génériques au service de ces filières, composant la feuille de route technologique de l'IRT Jules Verne :



## d/ Proposer son projet

Pour déposer son projet, il suffit de remplir le formulaire en ligne à travers la page web dédié ([www.irt-jules-verne.fr/programme-pme](http://www.irt-jules-verne.fr/programme-pme)) pour l'un des 3 relevés prévu :

- **1ère relevé — 23/06/17**
- **2ème relevé — 29/09/17**
- **3ème relevé — 26/01/18**

Une fois votre formulaire envoyé, un chargé de projet vous contactera sous 48h afin de mieux appréhender vos besoins et les lignes directrices de votre projet.

Un comité de sélection ad hoc composé de l'IRT Jules Verne, du Pôle EMC2 et du GIE Albatros sélectionnera les projets les plus pertinents au regard de la feuille de route technologique de l'IRT Jules Verne et des orientations thématiques d'Accès PME. Il se réunira dans les 15 jours ouvrés suivant chaque relevé et notifiera le porteur de projet de sa décision dans les 48 heures suivant le comité de sélection.

Les projets sélectionnés par le comité bénéficieront d'un accompagnement dans le montage du projet selon les modalités en vigueur au sein de l'IRT Jules Verne. Cet accompagnement consistera en la description précise des travaux, du planning envisagé et son budget associé. Dès cette étape un accord de confidentialité pourra être signé entre les différentes parties si l'une d'entre elles en fait la demande.

Durant cette phase, un pré-accord de consortium sera également établi concernant la propriété intellectuelle éventuelle issue des travaux.

Les projets non éligibles au dispositif Accès PME de l'IRT Jules Verne pourront faire l'objet d'un accompagnement par le Pôle EMC2 afin de l'orienter vers un autre dispositif pertinent.

## 3/ Critères de sélection

---

Le Comité de Sélection analysera les projets sur la base des critères suivants :

- Les projets sélectionnés doivent s'inscrire dans le cadre des orientations thématiques précisées au point 2c/ de ce document
- La nature des travaux de R&T du projet et son degré d'innovation.
- L'activité technique et/ou l'expertise scientifique nécessaire de l'IRT Jules Verne.
- Les verrous technologiques que le projet entend lever.
- La stratégie de valorisation
- L'Impact socio-économique pour l'écosystème EMC2
- Les caractéristiques du projet et du consortium :
  - Adéquation des moyens par rapport aux objectifs du projet
  - Prise en compte des risques : faisabilité, calendrier,...

Il sera également tenu compte des autres programmes de R&T déjà en cours ou envisagés par les partenaires (cette indication sera donc à fournir), et de la volonté de poursuivre une collaboration avec l'IRT Jules Verne dans les suites des projets.

## 4/ Contacts

---

Pour toutes informations, adressez votre messages à :

[acces.pme@irt-jules-verne.fr](mailto:acces.pme@irt-jules-verne.fr)

Ou contactez **Fearghus ROCHE** :

[fearghus.roche@pole-emc2.fr](mailto:fearghus.roche@pole-emc2.fr)

06 48 47 71 48

